

13) COMMENT INTEGRER LE CONTEXTE MEDITERRANEEN POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE ?

La question importante en quelques points

- L'Arc méditerranéen présente des caractéristiques hydrologiques particulières. En période de fortes précipitations, les crues peuvent dévaster des territoires occupés par une urbanisation en fort développement. Des périodes d'étiage extrêmement sévères peuvent y succéder dans certaines hydroécotopes comme les préalpes du sud et les deux hydroécotopes méditerranéennes, pouvant conduire à des assècs fréquents. Cette forte variabilité inter et intra-annuelle implique une capacité forte d'adaptation de ces milieux aux conditions extrêmes.
- L'anthropisation des milieux méditerranéens est importante. Ainsi, de nombreux usages se sont développés autour de milieux souvent artificialisés (urbanisation, tourisme, alimentation en eau potable agriculture, hydroélectricité, extractions...) essentiellement en plaine, conditionnant le développement économique de l'ensemble du territoire. Les têtes de bassin, véritables châteaux d'eau, ont basé leur développement sur le tourisme lié à l'eau (sports d'eaux vives, baignades, randonnées, sports d'hiver et neige de culture...). Parallèlement, de nombreuses lagunes littorales (eaux de transition) ainsi que le milieu marin sont également soumis à des pressions polluantes en provenance notamment des cours d'eau côtiers. Leur artificialisation pose également un certain nombre de difficultés.
- La gestion de la ressource dans un cadre multi-usages s'avère complexe pour assurer la protection des milieux aquatiques méditerranéens. L'interconnexion des différentes catégories de masses d'eau (superficielles, souterraines, artificielles, de transition) pose la question de la cohérence des objectifs des différentes masses d'eau entre elles, au titre de la directive cadre.
- Dans ce contexte méditerranéen, l'objectif de bon état écologique revêt donc un caractère particulier. Il s'avère à ce titre nécessaire de préciser le fonctionnement de ces milieux et de poser les questions importantes que l'état des lieux a soulevées.
- Enfin, il sera nécessaire de faire le lien entre les démarches menées sur ces milieux et ceux qui présentent les mêmes types de fonctionnements dans les autres pays membres du pourtour méditerranéen (Italie, Espagne, Grèce...).

Eléments de diagnostic

Eaux continentales : les extrêmes méditerranéens

- Des rivières dynamiques, soumises au climat méditerranéen

Cours d'eau torrentiels issus des montagnes (Alpes, Cévennes ou Pyrénées), côtiers méditerranéens, grande plaine alluviale, ruisseaux temporaires sont autant d'exemples d'une diversité typologique liée à la grande variété climatique, géologique et topographique des milieux sous influence méditerranéenne.

Les milieux méditerranéens, à l'exception du Rhône, de certains milieux alimentés par des domaines karstiques (Sorgues) ou encore de rivières à régime nival, présentent naturellement des étiages faibles, voire des assècs à certaines périodes. Les espèces méditerranéennes qui s'y sont développées sont adaptées naturellement à ces régimes sévères. Le barbeau méridional, par exemple, est capable de se réfugier dans des poches d'eau si la fonctionnalité de ces zones est préservée (la blennie fluviatile également).

A ces périodes sèches succèdent des périodes de très fortes précipitations (automne et printemps) qui dans le contexte géomorphologique méditerranéen (hauts bassins, forte pente, intensité des précipitations dans des temps très courts, faiblesse de la perméabilité), génèrent des crues d'une grande brutalité avec des débits de pointe extrêmement élevés. Ces crues provoquent des érosions importantes.

Les milieux issus de ces situations extrêmes sont alors très dynamiques. De ce fait l'impact de pollutions ou dommages est rarement irréversible. Ce fonctionnement leur procure une grande capacité naturelle à "s'auto-restaurer", cette capacité pouvant être fortement compromise par l'action de l'homme (recalibrage, aménagements lourds...).

Ces spécificités ont créé des milieux patrimoniaux d'une très grande richesse : de nombreux milieux structurants du SDAGE (Camargue, Etang de Berre, Durance, littoral méditerranéen), un grand nombre de zones Natura 2000, des parcs nationaux (Ecrins, Mercantour, Cévennes) et régionaux (Luberon, Queyras, Verdon, Camargue, Narbonnaise) certains en cours d'agrément (Alpilles, Baronnies, Estérel).

■ Une économie basée autour de la gestion de l'eau

Devant cette forte variabilité climatique, depuis plusieurs siècles, l'anthropisation des cours d'eau et des nappes a permis le développement d'une économie organisée autour de l'eau.

L'eau, en milieu méditerranéen, a un caractère précieux pour l'homme confronté à la sécheresse estivale. Pour se mettre à l'abri des périodes de pénurie, des transferts ont été réalisés pour amener vers les régions arides l'eau prélevée dans les hauts bassins (vers le littoral, les grandes agglomérations, les zones de cultures intensives...).

Les prélèvements et dérivations à but agricole sur les cours d'eau ou les nappes alluviales se font essentiellement par l'intermédiaire de structures collectives d'irrigation (ASA, ASF...), et en particulier à travers un réseau de canaux agricoles (en large partie identifiés comme masses d'eau artificielles au titre de la directive cadre). Sans création de retenues remplies à la faveur de fortes précipitations, la dérivation peut être pénalisante pour la masse d'eau prélevée car survenant à une période de tension sur la ressource (étiage).

Toutefois, selon la technique d'irrigation utilisée, l'impact sur la masse d'eau dérivée ou prélevée n'est pas le même. Si l'irrigation gravitaire nécessite le prélèvement de très grandes quantités d'eau, la restitution est tout aussi importante (en moyenne 82 %), la plante ne consommant qu'une part faible de l'eau prélevée (en moyenne 18 %). Les excédents sont ainsi restitués au milieu naturel et soutiennent artificiellement des milieux superficiels ou souterrains en période d'étiage (exemple de la nappe de Crau ou de basse Durance soutenue à 80 % par des eaux d'irrigation). Les autres méthodes d'irrigation, comme le goutte à goutte, sont moins consommatrices d'eau.

Les Sociétés d'Aménagement Régional (Société du Canal de Provence, la Compagnie Nationale d'Aménagement Bas-Rhône Languedoc, la Compagnie Nationale du Rhône) ont permis par la création de grands transferts d'eau pour le développement de l'économie régionale (irrigation en Provence de plus de 75 000 ha, eau potable de villes comme Marseille, Montpellier ou Toulon...), en permettant également de diminuer localement la pression sur les cours d'eau ou les nappes du littoral particulièrement vulnérables.

La grande majorité de ces canaux, au-delà de leurs impacts de prélèvement et dérivation sur les masses d'eau sollicitées, constitue un ensemble de milieux originaux et diversifiés, tant par les canaux eux-

même que par leurs zones d'influence. On notera qu'en région méditerranéenne, certaines zones humides bénéficient d'apports provenant de ces ouvrages.

Ainsi, en région méditerranéenne, la définition d'état de référence au titre de la directive cadre devra tenir compte des caractéristiques spécifiques de ces milieux, "artificialisés" depuis des décennies voire des centaines d'années pour les canaux les plus anciens. Des états transitoires ont été créés par ces aménagements, produisant des milieux spécifiques reconnus par des protections réglementaires (prairies humides, espèces d'oiseaux en halte migratoire, ...).

De plus, la cohérence des objectifs de bon état ou de bon potentiel est à rechercher, entre les objectifs d'une masse d'eau dérivée, ceux d'une masse d'eau artificielle et de sa zone d'influence, et l'objectif d'un milieu alimenté par des eaux d'irrigation.

Par ailleurs, des déséquilibres sont constatés entre les zones non sécurisées (essentiellement les Alpes pourvoyeuses pour le littoral) et les zones, à l'origine déficitaires, sécurisées par ces transferts. Ainsi, les premières ont le sentiment de se voir réduites à économiser l'eau dont les secondes disposent à volonté.

Enfin, la question est posée de savoir comment accompagner le repli probable de l'agriculture dans des zones moins convoitées et donc moins aménagées notamment du point de vue des ressources en eau.

Parallèlement aux grands transferts vers le littoral, l'eau abondante des hauts bassins a permis l'aménagement des cours d'eau pour la production d'hydroélectricité.

Les dérivations pour la production hydroélectrique, par les modifications des conditions hydromorphologiques du cours d'eau d'origine, perturbent fortement les cours d'eau méditerranéens.

Notamment sur les cours d'eau de montagne (présence de nombreuses microcentrales) ou sur des rivières en tresses (la Durance ou le Verdon constitue une chaîne hydroélectrique d'intérêt national), la faiblesse des débits réservés conjuguée au blocage de la charge solide entre les ouvrages, conduit à une banalisation des milieux, leur sectorisation et leur chenalisation, une perte des fonctions biologiques fondamentales. De nombreuses masses d'eau ont été pré-identifiées comme fortement modifiées à ce titre.

L'optimisation du fonctionnement des ouvrages en vue de l'atteinte du bon potentiel, sur des milieux déjà fragiles et fortement artificialisés, est complexe :

- en période d'étiage, les multiples usages de l'eau rendent difficiles les arbitrages pour la satisfaction des différents besoins (tourisme, agriculture, production d'énergie, eau potable, soutien d'étiage...), à l'exemple de l'Ardèche ou de la Durance ;
- en période de crues, les ouvrages limitent les petites et moyennes crues (pourtant morphogènes) mais ne participent que très peu à la gestion des crues exceptionnelles. Or, ce sont celles qui sont les plus dévastatrices.

■ La présence humaine dans les zones inondables

On observe une dichotomie entre les têtes de bassin à très forte valeur écologique et les zones de piémont très urbanisées. L'extraordinaire développement démographique des 50 dernières années de la zone méditerranéenne s'est concentré sur la bande côtière et les vallées alluviales.

Face à cette forte présence humaine, la dégradation des cours d'eau liée à la lutte contre les inondations est préoccupante : digues, seuils, ... et les espaces de mobilité des cours d'eau disparaissent sous les aménagements : infrastructures de transports, zones d'activités et commerciales, lotissements... L'enjeu d'urbanisation est tel que le risque d'inondation a été négligé. Cette densification s'est effectuée essentiellement au détriment des lits majeurs, des ripisylves, en se développant parfois dans le lit même des cours d'eau.

La forte pression foncière s'effectue également au détriment de l'agriculture, qui ne peut plus se développer (difficulté d'accès à la propriété des jeunes agriculteurs) mais qui risque de régresser tant la pression est importante (Alpes-Maritimes, Vaucluse par exemple) ce qui peut rendre ces régions très dépendantes des marchés extérieurs pour les productions méditerranéennes.

Dans ces secteurs de forte pression foncière (littoral, vallée alluviale), l'enjeu urbain prévaut sur les notions de divagation de rivière, d'espace de liberté ou de préservation du trait de côte... Urbanisées, les basses vallées deviennent des milieux banalisés, souvent ressentis comme facteur de désagrément, où se développent parfois végétation anarchique, dépôts sauvages, zones insalubres... Particulièrement sur la bande côtière,

l'urbanisation des basses vallées a conduit à une perte de la biodiversité caractéristique de ces milieux d'interface terre/mer (basse vallée du Var et de la Siagne dans les Alpes Maritimes ou basse vallée du Lez dans l'Hérault)..

■ Milieux méditerranéens et impacts des pollutions

Une difficulté supplémentaire dans la relation entre l'homme et les milieux soumis au climat méditerranéen tient à la pression humaine sur des milieux fragiles et présentant des cycles contradictoires.

C'est souvent au cours de l'étiage que les activités sont les plus fortes. Le maximum de charge polluante est supporté par les plus faibles débits : les pointes de pollution estivales sont particulièrement préjudiciables pour les milieux (tourisme, résidences secondaires, mais également activités viticoles soutenues) alors que les capacités de dilution et d'auto-épuration sont les plus faibles. Des dégradations chroniques physico-chimiques ou micro-biologiques au droit des principales agglomérations peuvent compromettre partiellement certains usages (baignades, AEP, eaux industrielles...) ou impliquer des surcoûts de traitement importants. Certains systèmes d'épuration ne s'adaptent pas aux variations de charges touristiques.

En matière d'assainissement, on peut assister à une certaine inadéquation de la réglementation, qui quelquefois ne s'adapte pas aux spécificités méditerranéennes. Un rejet de station sur un cours d'eau à sec affecte fortement le milieu. L'application des normes de rejet (directive ERU) en milieu méditerranéen, axée uniquement sur le mode de traitement ne permet pas toujours d'atteindre le bon état. Quel est l'objectif de rejet pour atteindre le bon état sur un cours d'eau intermittent ? Faut-il éviter les rejets directs, par la création par exemple de zones tampons comme le propose le SAGE de l'Arc dans les Bouches du Rhône ? Inversement sur le littoral, un traitement de base suffit quelquefois à satisfaire à l'objectif alors que la norme réglementaire impose un traitement poussé.

Les fortes précipitations induisent des concentrations importantes de pollutions. Ainsi l'impact des toxiques, et notamment les pesticides (en région viticole, arboricole et surtout de maraîchage) est d'autant plus pénalisant en milieu méditerranéen que les événements pluvieux sont localisés et intenses. Les ruissellements sur les

parcelles provoquent des concentrations très élevées dans les milieux récepteurs. De la même manière, une réflexion serait également à mener sur la gestion du pluvial et de ses apports polluants qui dégradent fortement certains milieux (plages du littoral, petits bassins versants...).

La sollicitation de la ressource pour l'irrigation ou l'usage domestique, en dehors des grands transferts cités plus hauts, est maximum en période de plus faible disponibilité. Il y a peu d'ouvrages interconnectés, qui permettent de limiter les pressions dans les zones de pénurie. La disponibilité de la ressource, extrêmement variable en zone méditerranéenne, n'est pas approchée dans une vision d'ensemble, de territoire :

- dans les zones de montagnes, la culture de la neige semble s'intensifier. Notamment, dans les Alpes du Sud ou les Pyrénées Orientales, les prévisions de réchauffement climatique peuvent conduire à une sollicitation de plus en plus forte sur la ressource pour la neige artificielle. Or, cette ressource est déjà "gagée" pour l'alimentation des zones littorales ;
- sur le littoral ou l'arrière-pays proche, le développement urbain tend à s'intensifier, la ressource disponible doit être partagée, l'afflux massif de populations saisonnières sur de courtes périodes nécessite de solliciter des ressources importantes, parfois éloignées, et de mettre en place des investissements conséquents.

Eaux souterraines : une ressource à préserver

Les eaux souterraines constituent une ressource majeure puisqu'elles fournissent la majorité des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (la situation est toutefois contrastée entre la région Provence- Alpes- Côte d'Azur largement alimentée depuis des dérivations d'eau superficielle et la région Languedoc-Roussillon avec un recours assez systématique aux eaux souterraines). Plus de la moitié des volumes prélevés proviennent des aquifères alluviaux (Hérault, Aude, Durance, Var en particulier).

Les aquifères karstiques sont bien représentés et sont à l'origine de nombreux cours d'eau (Sorgues, Argens, Siagne, Vis, Lez, ...). Leurs ressources sont inégalement sollicitées, et ces réservoirs peuvent constituer pour l'avenir des réserves patrimoniales stratégiques en particulier dans leurs parties profondes ou noyées (bassin d'Aix, Fontaine de Vaucluse, Corbières orientales).

Certains aquifères tertiaires profonds fournissent par ailleurs une ressource stratégique au niveau

régional (pliocène du Roussillon, nappe astienne d'Agde-Valras, ...) à préserver pour l'avenir.

Par ailleurs, certains aquifères littoraux, nécessitent une gestion adaptée pour faire face au risque d'invasion saline en cas de sollicitation trop importante (Gapeau, Giscle, Môle, Astien, ...).

A noter aussi qu'en situation d'étiage les prélèvements pour l'alimentation en eau potable par dérivation de sources sur les bassins amonts de certains cours d'eau peuvent avoir également un impact non négligeable sur les débits disponibles dans ces cours d'eau.

L'urbanisation apparaît comme une question majeure pour les eaux souterraines en région méditerranéenne. Elle pose une double problématique, à la fois sur les aspects quantitatifs et qualitatifs en terme de protection de la ressource.

Sur le plan quantitatif, la problématique porte sur la satisfaction des usages (AEP essentiellement) grâce à une ressource en eau souterraine, certes abondante actuellement, mais non extensible face à l'explosion démographique que connaît l'arc méditerranéen.

Sur le plan qualitatif, de la même façon que pour les eaux superficielles, la difficulté reste de concilier la préservation de la qualité de la ressource avec une pression urbaine croissante.

D'autre part, la pression touristique forte pose le problème de concentration des populations et celui des besoins importants pour une période très courte durant laquelle les milieux sont les plus sensibles (étiage) : besoins d'espace, d'infrastructures, d'équipements, de ressource en eau.

Face à cette problématique, mais aussi face aux pressions de prélèvement agricoles (irrigation), les tendances actuelles vont vers une réservation de l'eau souterraine pour l'eau potable et la recherche de ressources nouvelles ou complémentaires. Il devient nécessaire de développer la capacité collective des acteurs à mettre en place des outils et des procédures de gestion collective et concertée afin de protéger les ressources actuellement exploitées mais également de veiller à préserver les ressources à fort potentiel pour les besoins futurs en eau potable des populations.

Eaux côtières et eaux de transition : des milieux très riches, interdépendants

Avec plus de 1000 kilomètres de côtes, le district Rhône- Méditerranée concerne la totalité de la façade littorale méditerranéenne continentale. Ce littoral constitue l'ultime milieu récepteur du bassin versant du Rhône.

Il présente de nombreuses facettes qui vont des zones rocheuses accores aux côtes basses et sableuses en passant par les lagunes et les complexes lagunaires et le delta du Rhône. Cette hétérogénéité de milieu se décline également dans l'application de la Directive Cadre Eau.

Les masses d'eau côtières sont caractérisées parfois par de fortes atteintes à l'hydromorphologie, que se soit en terme d'artificialisation du trait de côte ou en terme de terrains gagnés sur la mer. Bien souvent, elles présentent aussi une altération significative de la qualité chimique de l'eau avec notamment des concentrations élevées en métaux lourds et polluants organiques. Les secteurs peu ou pas urbanisés présentent généralement une bonne qualité écologique. Parfois, la présence d'espèces invasives peut compromettre l'état biologique.

Les eaux de transition de type lagunes sont des milieux fermés, plans d'eau saumâtres superficiels et permanents, présentant une grande variabilité dans le temps et dont la superficie est supérieure à 50 ha. Ils présentent souvent des atteintes à l'hydromorphologie et une altération significative de la qualité chimique de l'eau avec pour certaines des concentrations élevées en nutriments, métaux lourds, pesticides et autres polluants organiques. La mauvaise qualité du macrophytobenthos et du phytoplancton est aussi à souligner. Le faible renouvellement de l'eau de ces milieux rend par ailleurs plus difficile l'amélioration de la qualité de ces milieux.

La problématique des apports pour les eaux de transition porte sur la gestion hydraulique qui s'exprime soit en terme de modification des échanges hydrauliques (artificialisation des échanges avec la mer, entre masses d'eau de transition au sein d'un même système hydraulique du fait d'aménagements structurants, ...) soit en terme de modification du bilan hydrique et de salinité (stratification des eaux, fortes variations de salinité, ...) du fait d'apports conséquents en eau douce liés à des aménagements structurants d'hydroélectricité (problématique de l'Etang de Berre), ou bien par exemple de canaux d'irrigation.

La fréquentation du littoral, pour les eaux côtières comme pour les eaux de transition, et l'augmentation des loisirs aquatiques (notamment la plaisance et les activités subaquatiques) sont des facteurs forts expliquant le risque de non atteinte du bon état. Contrairement à la pêche professionnelle qui a tendance à régresser mais qui reste très active dans certaines régions littorales, la diversité et l'augmentation attendue de ces activités de loisir posent clairement la question de leur régulation que ce soit en terme d'impact sur le milieu ou bien en terme de conflits d'usages. Plus généralement, la question de la gestion du Domaine Public (et non Public) Maritime reste posée tout comme celle concernant la préservation des zones humides périphériques aux lagunes indispensables au bon fonctionnement de ces milieux.

Enjeu et orientations pour l'avenir

L'espace méditerranéen est un milieu riche, fragile et soumis à des pressions nombreuses et variées. Les différents scénarios tendanciels étudiés lors des travaux d'expertises ont montré l'inévitable accentuation des pressions liées à l'augmentation de la démographie sur cet espace et aux incidences qui en découlent : augmentations de la fréquentation, de l'urbanisation, de la demande en ressource en eau et en énergie et des apports polluants. Cette tendance amène aussi, ce qui peut paraître paradoxal, une forte demande sociale pour une bonne qualité de l'eau, une bonne qualité écologique et plus généralement une bonne qualité environnementale.

Sans minimiser les efforts qui sont faits et qui seront faits à l'avenir en matière de lutte contre la pollution, et tout en rappelant la nécessité de maintenir ou de reconquérir une bonne qualité par la diminution des apports pour garantir a minima le maintien des usages actuels, il apparaît que les principales questions qui se posent à ce jour sont les suivantes :

- Pour les cours d'eau pérennes, comment définir des indicateurs biologiques pertinents de l'état de référence pour les cours d'eau méditerranéens qui intègrent les effets des extrêmes hydrologique ?
- Comment prendre en compte la forte variabilité hydrologique intra-annuelle des cours d'eau méditerranéens ? A ce titre, comment qualifier

les cours d'eau non pérennes et évaluer leur état écologique à partir d'une typologie préalable de ces milieux reposant sur une connaissance suffisante de leur fonctionnement ? Quel est le bon état d'un cours d'eau à sec ? L'état de référence du milieu méditerranéen, fortement artificialisé historiquement, doit-il tenir compte des usages qui se sont développés autour et grâce à l'eau ? Comment aborder l'état écologique des milieux artificiels comme les grands canaux ?

- Comment hiérarchiser les objectifs des différentes masses d'eau interconnectées : masses d'eau superficielles naturelles, masses d'eau souterraines, canaux ?
- La question de la disponibilité de la ressource en période de forte tension se pose : quels équilibres entre les ressources naturelles et les usages prédominants ? Les fonctions anthropiques liées aux masses d'eau sont-elles en équilibre avec les ressources naturelles et permettent-elles d'assurer un "nouvel équilibre" ou risquent-elles de compromettre gravement l'atteinte du bon état ? La question peut aussi être de savoir ce que deviennent certains milieux dépendants si la pression cesse. De nouveaux aménagements sont-ils nécessaires pour sécuriser la ressource en eau ?
- Comment garantir la pérennité de certaines structures hydrauliques dans un contexte économique parfois fragilisé ? Comment prendre en compte dans la définition des objectifs environnementaux la compétitivité et la concurrence des systèmes agricoles, dans un contexte international ?
- Quels lieux de concertation trouver pour concilier les politiques d'aménagement du territoire et les politiques de l'eau et des milieux aquatiques ? Face au fort développement économique des régions méditerranéennes, comment intégrer la question de l'eau, véritable vecteur d'aménagement du territoire, dans une logique de développement durable ?
- Comment définir une politique de renaturation des masses d'eau sur les cours d'eau, le trait de côte et les fonds aquatiques altérés ? Face à la pression urbaine et foncière, comment intégrer dans les politiques de renaturation la gestion des inondations, dans un objectif double de prévention du risque et de préservation des milieux aquatiques ?

□ Comment adapter la réglementation aux spécificités méditerranéennes en matière d'assainissement et de pluvial ? Faut-il renforcer l'application des réglementations régulant l'urbanisation, la protection des zones humides, notamment celles périphériques aux eaux de transition ? Comment faire en sorte que les procédures de concertation aident à une prise de conscience facilitant l'application de la réglementation ?

□ Comment rechercher la cohérence des objectifs entre différentes masses d'eaux : superficielles, souterraines, artificielles, de transitions et côtières ? Ces milieux sont fortement interconnectés et leur valeur écologique intrinsèque tient à ces interconnexions. Comment peut-on concilier des objectifs a priori contradictoires ? Quel milieu influence l'autre ?

Et plus généralement :

□ Comment initier des politiques de gestion locale et concertée, pour les milieux où cette problématique est encore peu développée : canaux agricoles, eaux souterraines, voire la développer sur les milieux aquatiques ? Quels sont les outils de contractualisation multipartenariale pour ces milieux ? Comment renforcer les moyens financiers de l'ensemble des structures gestionnaires de milieux aquatiques ? Quelle réflexion faut-il mener en ce qui concerne la décentralisation de la gestion du Domaine Public Maritime ou Fluvial ? ainsi qu'en matière de financements pérennes de ces politiques ?

□ Comment améliorer les connaissances sur les normes de qualité environnementales, les compétitions biologiques et la caractérisation de l'état biologique plus particulièrement pour les eaux de transition (avec évaluation de la richesse piscicole) ?

En résumé, les questions suivantes essentielles se posent

Comment définir les indicateurs biologiques les plus pertinents pour qualifier, en tenant compte de leur diversité, les milieux méditerranéens ?

Comment hiérarchiser les objectifs des différentes masses d'eau interconnectées : masses d'eau superficielles naturelles, masses d'eau souterraines, canaux ?

Quelle politique de gestion de la ressource mettre en œuvre dans un contexte très complexe au plan technique et économique ?

Comment intégrer au mieux les objectifs de la directive avec les politiques d'aménagement des territoires historiquement très liées à l'eau et soumis aujourd'hui à une très forte pression anthropique ?

Enfin, comment assurer la cohérence du futur plan de gestion avec les plans de gestion des autres pays membres concernés par ces spécificités méditerranéennes tant sur le plan environnemental que sur le plan économique ?

